

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'EZY SUR EURE

PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
jeudi 04 février 2021

Séance du 12 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze février

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la Salle d'Activités Communales, sous la présidence de Pierre LEPORTIER**

Nombre de Conseillers
présents :
24

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË,
J. BRET, V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, C. CHARBONNIER, R. CHEVRETEAU,
C. DRÈGE, T. FERNANDES, C. LINY, C. MANGEOT, S. MARIE, M. PAGÈS,
P. PARRA, F. RIGOT, A. TOUTAIN, C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL,
C. LEVÉZIER, J.C THOBOIS

Nombre de Conseillers
votants :
26

formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

S. GUIARD donne pouvoir à J. BRET
D. DUPONT donne pouvoir Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTE EXCUSÉE ET NON REPRESENTÉE :

M. BÉNARD

ADMINISTRATION :

Q. DELPORTE.

Monsieur Michel PAGÈS est élu secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 février 2021

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20 heures 10
Secrétaire de séance : Monsieur Michel PAGÈS

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 2
Nombre de conseiller absent excusé : 1

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020. Messieurs Claude ROUGERON, Adjoint au Maire, Florian RIGOT, Conseiller Municipal et Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative citoyenne pour Ézy » ont quelques modifications. Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble des rectifications et d'approuver le procès-verbal corrigé.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 est voté à l'unanimité.

Exposé de la décision du Maire prise en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

☞ Demande de subvention pour la création d'un City Stade au Fond de Sassey

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un City Stade au Fond de Sassey a été programmée au budget communal 2020. Toutefois, la Préfecture propose aux collectivités de présenter certains projets pouvant être subventionnés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et / ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). L'échéance de dépôt des dossiers était relativement courte, du 28 janvier 2021 au 20 février 2021. Il fallait donc saisir cette opportunité, aussi le dossier de subvention a été complété par une décision du Maire et un plan de financement.

City Stade	60 809 € HT
Commune 60%	36 486 € HT
État 40%	24 323 € HT

➤ 1 – Finances

📁 A – Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique DUVAL, Adjointe au Maire en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif pour la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (DOB) :

- Bilan de l'année 2020 : présentation du compte administratif provisoire 2020
- Impact financier de la Covid-19
- Prospective financière : évolution des grandes masses budgétaires, dispositions de la loi de finances 2021
- Etat de la dette communale / ratios financiers
- Contractualisations et subventions

Il est rappelé que ce DOB a été présenté lors des travaux de la Commission Finances (voir document annexe).

Monsieur le Maire rappelle que les recettes fiscales le sont de moins en moins en réalité, du fait que l'État compense par une dotation aux Communes la taxe d'habitation non payée par les contribuables exonérés. Depuis 2017, les recettes fiscales sont quasiment identiques.

Concernant la taxe d'habitation, il est rappelé qu'en 2021 elle sera supprimée progressivement pour les contribuables. Aussi la Commune ne votera plus que les taux de taxe foncière bâtie et non bâtie (TFB et TFNB). De plus le taux de TFB 2021 comprendra le transfert de la part perçu par le Département. Ce dernier verra cette « perte » de recettes compensée par l'attribution d'1% des recettes de TVA perçu par l'Etat qui sera reversée au profit du Département.

Monsieur le Maire précise également que les communes adhérentes à l'Agglomération du Pays de Dreux sont assez bien dotées, étant donné le faible potentiel fiscal de cette Communauté. Contrairement à l'Agglo Évreux Porte de Normandie où le potentiel fiscal est plus élevé. Ainsi, les communes de cette agglo voient leurs dotations baisser.

D'après les ratios financiers sur la rigidité des charges structurelles pour 2021, Monsieur le Maire confirme la situation financière saine de la Commune. Les charges du personnel sont conformes à la strate de population à laquelle appartient la Commune. Pour information, la moyenne est un agent communal pour 100 habitants. La commune a quarante et un agents communaux.

À partir de 2025, la dette diminue considérablement. La capacité d'emprunt sera importante, elle permettra de plus gros investissements notamment dans des programmes de voirie.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, Adjoint au Maire en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales prend la parole concernant le seuil d'alerte des ratios financiers. Il estime que le seuil d'alerte de 1,8 est relativement tard.

Monsieur Quentin DELPORTE, Directeur Général des Services précise que ce seuil concerne principalement les communes ayant conclu des emprunts à taux variables.

Concernant les contractualisations, un nouveau « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE) a été mis en place par l'État. Il est axé principalement sur les économies d'énergies et la protection, ou la mise en valeur de l'environnement.

Les subventions : les programmations 2021 des Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et des Dotations de Soutien à l'Investissement (DSIL) sont également très axées sur les travaux de rénovation énergétique. La Commune a mis en place depuis plusieurs années des tableaux de suivis pour identifier les bâtiments les plus « énergivores » afin de prioriser les actions lourdes en compléments d'actions déjà menées comme le passage aux LED dans les bâtiments scolaires ou sportifs.

Monsieur Denis HERMET, Adjoint au Maire en charge des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité, demande où se trouve l'Espace Culturel et Sportif sur le graphique des consommations annuelles d'électricité.

Monsieur le Maire répond que l'Espace Culturel et Sportif ainsi que la médiathèque sont inclus dans « l'atelier municipal et locaux techniques » compte tenu des dénominations liées aux fournisseurs d'énergie. Certains bâtiments communaux sont effectivement énergivores. Le camping municipal en fait partie. Les branchements électriques pour les résidents seraient probablement l'explication des hausses chaque année depuis 2017. Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'à compter de cette année, le camping municipal est géré par une nouvelle régisseuse.

Monsieur le Maire explique que le programme des « Petites Villes de Demain » vient tout juste d'être finalisé, pourtant la Commune doit déjà travailler sur le nouveau Contrat de Relance et de Transmission Ecologique le CRTE. L'Agglomération du Pays de Dreux sera signataire de ce contrat, prévu au mois de juin. Les communes de l'Eure seront les premières communes de l'Agglo à travailler sur ce contrat.

Certains projets du programme « Petites Villes de Demain » seront dans le CRTE comme :

- L'Eco Quartier
- La réalisation d'un Parc Jardins entre la salle des Fêtes et le Musée du Peigne
- La Réhabilitation totale de la Friche industrielle qui héberge déjà la Salle d'Exposition Temporaire avec la création d'une « microfolie »
- La Modernisation de la Salle d'Activités communales (la salle des fêtes)

Les nouveaux sont :

- La rénovation énergétique de l'école élémentaire (vitres doubles-vitrages)
- La création ou l'aménagement de l'agrandissement du restaurant scolaire
- L'aménagement des Bords de l'Eure « jardin public »
- La valorisation de l'Ile de la passerelle en espace naturel préservé
- La réorganisation et la rénovation du camping municipal (aire de camping-car)
- Le réaménagement du parcours botanique (dégradé l'an passé et intégrer de nouveaux parcours pédestres)
- La rénovation énergétique de la Mairie

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue du DOB 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B - Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2021 et approbation des restes à réaliser

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, Adjointe au Maire en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif qui rappelle que la Commune a la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite de 25 % des autorisations accordées l'année précédente :

Il est donc proposé les ouvertures de crédits suivantes :

- Compte 2128 / 414 : 60 833,33 € HT soit 73 000 € TTC (Travaux d'aménagement et réalisation du City Stade du Fond de Sassey)
- Compte 2128 / 414 : 25 000 € HT soit 30 000 € TTC (Fourniture de structures de jeux pour le parc de la passerelle)
- Compte 2152 / 822 : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC (Fourniture de Mobilier urbain pour le parc de la passerelle)
- Compte 21571 / 020 : 25 000 € HT soit 30 000 € TTC (Tracteur pour les Services Techniques)
- Compte 2183 / 112 : 4 416,67 € HT soit 5 300 € TTC (Systèmes de vidéoprotection pour le futur City Stade et parc de covoiturage du Boulevard Gambetta)

Sont également approuvés les restes à réaliser (RAR) pour un montant total de 189 424,59 € TTC en dépenses. Cette somme sera inscrite en section d'investissement et correspond aux travaux engagés qui sont en cours de réalisation. Enfin sont approuvés les restes à percevoir (RAP) pour un montant total de 22 380 € TTC en recettes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C - Création d'un budget annexe - Centre de Santé Communal

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique DUVAL, Adjointe en charge des Finances, de la Rivière Eure, et de l'Urbanisme informatif. Dans le cadre du projet du Centre de Santé Communal approuvé en séance du 18 décembre 2020, il est nécessaire de créer un budget annexe au budget communal. Ainsi l'intégralité des écritures comptables seront retracées dans ce budget annexe, en toute transparence pour les habitants de la Commune.

Monsieur le Maire précise que c'est un budget spécifique et qu'il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la Commune.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'approuver le principe de création d'un budget annexe au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D. Révision des tarifs de camping municipal

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET en charge des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité. Un nouveau travail sur le réaménagement et la dynamisation du camping municipal est en cours. Il est proposé que les tarifs pour l'année 2021 soient identiques à ceux de l'an passé.

TARIFS ANNUELS CAMPING *	2021
Contrat annuel (électricité incluse) comprenant :	
couple-emplacement-véhicule-garage mort-hivernage	1 400,00 €
Enfant de moins de 8 ans / jour	1,50 €
Adulte supplémentaire /jour	2,00 €
Hivernage hors contrat annuel (période de fermeture du camping)	112,00 €
TARIFS JOURNALIERS CAMPING *	2021
Emplacement + 1 Adulte	7,00 €
Adulte supplémentaire	2,50 €
Enfant de moins de 8 ans	1,50 €
véhicule	2,50 €
garage mort	2,00 €
branchement électrique	5,50 €

* Les campeurs seront également redevables de la taxe de séjour perçue au profit de l'Agglomération du Pays de Dreux s'élevant à 0,20 € par nuitée et par personne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

E. Délos Apei 78 : demande de participation financière pour les personnes domiciliées à Ezy sur Eure : année 2021

Monsieur le Maire présente le dossier : comme les années précédentes la Commune a été sollicitée par Délos Apei 78, association ayant différentes structures qui accueillent des personnes handicapées (enfants et adultes), domiciliées à Ezy sur Eure. En 2018 la somme de 100 € par personne accueillie a été attribuée par le Conseil Municipal. Cette année la demande porte sur 3 personnes soit 300 €.

Monsieur Christophe ANCELIN, Conseiller Municipal du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ezy » demande si la participation communale couvre les besoins pour chaque personne.

Monsieur le Maire répond que c'est une contribution financière et que la Commune ne peut participer aux coûts réels de fonctionnement pour chaque personne.

Monsieur Quentin DELPORTE, Directeur Général des Services ajoute pour information, que l'ensemble des Centres de Formation pour les Apprentis (CFA) demande en moyenne une contribution de 60 € à 70 € par enfant.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'accepter de participer financièrement et de verser la somme de 300 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

F – Demande de subvention travaux de rénovation énergétique à l'école élémentaire

Monsieur le Maire présente le dossier : dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL), les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics ont été ciblés en priorité. Dans ce cadre, le projet de rénovation des fenêtres de l'école élémentaire et la réhabilitation d'une partie du préau est donc présenté. Vu les coûts importants de cette rénovation, les travaux seront réalisables uniquement si la Commune obtient les dotations nécessaires.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, Adjoint au Maire en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales s'interroge sur le pourcentage de subvention accordé à la Commune.

Monsieur le Maire répond que la nouvelle dotation fait partie du plan de relance économique et énergétique proposé par les services de l'État. A ce jour, elle n'a pas encore été attribuée, il est donc difficile de prévoir un taux.

Monsieur le Maire demande d'approuver le projet de rénovation énergétique pour la somme de 189 073 € HT soit 226 887,60 € TTC, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Eure et d'approuver le plan de financement prévisionnel.

Travaux de rénovation énergétique	189 073 € HT
État 40%	75 629 € HT
Département 40%	75 629 € HT
Commune 20%	37 814 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

G – Demande de subvention création d'un City Stade au Fond de Sassey

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), les équipements sportifs de plein air peuvent être subventionnés. Le projet de réaliser un terrain multisports au fond de Sassey a été prévu au budget 2020, approuvé par une décision modificative n°3 pour la somme maximale de 79 000 € TTC. Cette somme a fait l'objet d'une ouverture de crédits sur le budget 2021. Monsieur le Maire précise toutefois que le projet sera réalisé même sans subvention car c'est un équipement attendu par la population.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'approuver le projet de création d'un city stade au fond de Sassey pour la somme 60 809,26 € soit 72 971,11 € TTC, à solliciter les subventions au titre de la DETR et tout autre organisme susceptible de financer ce projet, et d'approuver le plan de financement.

City Stade	60 809 € HT
Commune 60%	36 486 € HT
État 40%	24 323 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 2 – Aménagement du territoire

A – Programme « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire rappelle les faits : la Commune a été retenue, le 18 décembre 2020, par Le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Petites Villes de Demain ». La candidature présentée par la Commune comporte les thèmes suivants :

- **Au titre de l'Habitat, l'Environnement et l'Amélioration du cadre de vie :**

L'Eco Quartier qui sera construit à l'emplacement de l'ancienne friche Garceau

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec l'Agence Nationale de l'Habitat, afin d'offrir aux propriétaires occupants ou non de nombreuses aides pour rénover et améliorer les logements vieillissants.

- **Au titre de la Rénovation Urbaine et Végétalisation de l'Espace Public :**

La réalisation d'un Parc Jardins entre la Salle des Fêtes et le Musée du Peigne.

Le Paysagement et la Végétalisation des abords de l'Espace Culturel et Sportif.

- **Au titre du Développement des Equipements Culturels et de Tourisme :**

La Réhabilitation totale de la Friche qui héberge déjà la Salle d'Exposition Temporaire.

La Modernisation de la Salle des Fêtes que nous appellerons dorénavant Salle d'Activités Communales puisqu'elle est utilisée à plus de 80% par les Associations.

- **Au titre du Maintien et de la Multiplicité de l'offre de santé :**

Le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire au sein duquel sera construite la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui pourra accueillir plus d'une dizaine de Professionnels de Santé.

Cette Maison de Santé permettra également le réaménagement de l'entrée de ville vers l'Eure et Loir.

- **Au titre de la mise en valeur du Patrimoine et de l'Espace Public :**

Plusieurs opérations de mise en valeur de l'Espace Public aux Abords des deux Ecoles Communales afin :

- d'Aggrandir et paysager le parking de l'Eglise,
- de Rénover et mettre en valeur l'Eglise et son Campanile,
- de Créer une nouvelle entrée pour l'Ecole Maternelle.

- **Au titre du Soutien et du Développement du Commerce de Proximité en centre-ville :**

Deux Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) autour de la place du Marché, inscrites au Plan Local d'Urbanisme, dans le but d'assurer le Développement et la Diversité des Commerces de notre Commune.

Le projet de convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » a été soumis à la Préfecture de l'Eure. Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à signer la convention pour permettre l'adhésion définitive à ce programme afin de réaliser les projets retenus, mais aussi à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels et à signer tout document relatif à ces dossiers.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **3 – Intercommunalité**

A – Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) : renouvellement de la convention triennale pour le reversement de la Taxe sur la Consommation Finale de l'Electricité (TCFE)

Monsieur le Maire présente le dossier du SIEGE 27 : le renouvellement de la convention triennale 2021 – 2023. Les travaux effectués par le SIEGE 27 sur la Commune sont en partie financés par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Depuis plusieurs années cette taxe est perçue à 65 % par le SIEGE 27 pour alimenter le budget alloué à la Commune pour l'ensemble des travaux à effectuer. Les 35 % restants sont directement perçus par la Commune. L'enveloppe budgétaire représente environ la somme de 100 000 €.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, Adjoint au Maire en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales demande si le taux de 65% est fixe, ou bien si des charges supplémentaires sont à prévoir pour l'ensemble des travaux.

Monsieur le Maire répond, que généralement le SIEGE 27 finance à 80% le coût des travaux et la Commune prend en charge les 20% restants.

Monsieur le Maire demande au Conseillers Municipaux de l'autoriser à signer la convention, et autoriser le SIEGE 27 à percevoir le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) en lieu et place de la Commune et le reverser à hauteur de 35% de la somme totale à la Collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B – Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) : convention de participation financière pour les travaux sur le réseau d'éclairage rue Edmond Signoret

Monsieur le Maire expose le dossier. Les travaux concernent l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique de la rue Edmond Signoret. Le SIEGE 27 a estimé le coût global de l'opération environ à 280 000 € TTC. La contribution financière de la Commune se chiffre à 56 666,66 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à signer la convention de participation financière pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Edmond Signoret.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ C – Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) - réalisation d'études techniques préalables à la réalisation d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques à l'école élémentaire

Monsieur le Maire énonce les faits : le SIEGE 27 a mis en place sa Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) en décembre 2015 et est compétent pour assister les collectivités dans leurs projets de production d'énergies renouvelables. La Commune a demandé au SIEGE de réaliser gracieusement une pré-étude technico-économique sur le bâtiment de l'école élémentaire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture. Les résultats de cette pré-étude sont concluants au niveau de la pertinence économique du projet. Le SIEGE 27 propose donc de financer les études techniques afin de finaliser l'ensemble du projet et s'assurer de la réelle pertinence financière de celui-ci. Des bureaux d'études spécialisés seront mandatés pour effectuer deux diagnostics :

- Un diagnostic structure : pour vérifier la compatibilité de la charpente/structure du bâtiment avec un projet photovoltaïque. Les résultats pourraient alors éventuellement s'avérer rédhitoires ou révéler la nécessité de la mise en place d'un système d'intégration des panneaux photovoltaïques en toiture différent (intégration complète en lieu et place d'une surimposition par exemple) pouvant engendrer un surcoût ;
- Un diagnostic amiante : si un désamiantage se révélait nécessaire, son coût remettrait en cause la rentabilité d'un tel projet.

La revente de l'électricité auprès d'ENEDIS se fait sur une période allant de 20 ans à 30 ans maximum, ce qui rend le projet viable. C'est un projet qui peut être rentable pour la Commune. Suivant l'estimation, le rendement électrique est à peu près équivalent aux coûts et consommations énergétiques de l'école élémentaire.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD, Adjoint au Maire en charge des Associations, des Affaires Sportives et des Animations Communales demande en quelle année est programmée l'étude.

Monsieur le Maire répond qu'elle sera réalisée cette année.

Monsieur Denis HERMET, Adjoint au Maire en charges des Affaires Environnementales, des Espaces Naturels, de l'Animation Commerciale et Industrielle et de la Sécurité prend la parole et annonce qu'il est favorable pour l'étude. En revanche, il émet une réserve sur le projet et les travaux. Il s'interroge sur le système des panneaux photovoltaïques, la durée, la maintenance technique, les réparations, après la durée des 20 ans et souhaite qu'un nouveau débat ait lieu une fois les études pour juger de la pertinence de cette future installation.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'autoriser le SIEGE 27 à mener toutes les études techniques préalables nécessaires pour ce projet, et de signer tout document relatif pour cette étude.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ D – Agglomération du Pays de Dreux : désignation des représentants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande de l'Agglomération du Pays de Dreux concernant la désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour mission de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'Agglomération du Pays de Dreux, du fait des compétences transférées par les communes membres.

Par exemple, la Commune a transféré la compétence « assainissement ». Le budget étant positif, l'excédent a été reversé à l'Agglo. Cette situation a été inversée lors du transfert de la ZAC de Coutumel. Le budget n'étant pas équilibré, l'Agglo ayant récupéré la gestion de cette ZAC, théoriquement elle aurait dû rembourser le déficit à la Commune. Un accord a donc été conclu entre la Commune et l'Agglo pour que ce remboursement ait lieu lors de la réalisation du futur lotissement sur la partie sud de la ZAC. De surcroit, le projet de lotissement de l'Agglo sur une partie de la ZAC permettra de combler une partie des 10% de logements sociaux manquants sur la Commune.

Étant donné que la CLECT a pour mission principales d'étudier des questions financières, Monsieur le Maire souhaite se présenter ainsi que Madame Dominique DUVAL, Adjointe au Maire en charges des finances, Conseillère Communautaire et membre de la Commission des finances de l'Agglo du Pays de Dreux.

Les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité d'élire les deux membres au scrutin public.

A l'unanimité sont élus, Monsieur Pierre LEPORTIER membre titulaire, et Madame Dominique DUVAL membre suppléante à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération du Pays de Dreux.

➤ 4 - Urbanisme

A - Droit de préférence parcelles en section C 947 - 948 - 949

Monsieur le Maire présente le dossier : la Commune a été sollicitée dans le cadre d'une vente de 3 parcelles situées le long de la digue à proximité des jardins familiaux en tant que propriétaire voisin.

En effet dans le cadre de ces parcelles situées dans des espaces naturels, le propriétaire voisin peut faire jouer son droit de préférence lors d'une vente de parcelle jouxtant sa propriété. En l'occurrence, compte tenu de la localisation des terrains, il semble nécessaire que la Commune se porte acquéreur afin d'éviter les risques qu'ils soient aménagés dans le non-respect des règles d'urbanisme et pour en préserver le caractère naturel.

Dans ce secteur, des parcelles ont été achetées par des personnes qui se sédentarisent et qui ne respectent toujours pas le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, ni la zone du point de captage dite du « Pont Saint Jean ». De nombreux problèmes ont été notifiés sur des rapports, envoyés au Procureur de la République, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, à l'Agence Régionale de la Santé et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée d'Eure, mais les procédures sont toujours en cours.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à mettre en œuvre le droit de préférence pour les parcelles en section C 947, 948 et 949 pour la somme maximale de 10 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

B - Désaffectation du domaine public d'une partie de la Sente des Dignes

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que les trois délibérations suivantes sont des dossiers ayant été votés favorablement en 2015. Du fait de la lenteur administrative notariale et le peu d'enjeu financier, ces dossiers ont peu évolué.

Monsieur CHARPENTIER et Madame GUILLOT souhaitent échanger une parcelle. En effet entre deux de leurs parcelles, se trouve une parcelle appartenant à la Commune. Il convient donc simplement de confirmer la désaffectation de cette parcelle communale située Sente des Dignes.

Monsieur Christophe ANCELIN, du groupe d'opposition « Alternative Citoyenne pour Ezy » demande la différence entre la désaffectation et le déclassement.

Monsieur Quentin DELPORTE, Directeur Général des Services répond : la désaffectation fait cesser l'utilisation du bien appartenant à la Commune au profit du public, et le déclassement fait sortir le bien du Domaine Public.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de confirmer la désaffectation d'une partie de la Sente des Dignes pour une superficie de 65 m².

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de confirmer le déclassement d'une partie de la Sente des Dignes pour une superficie de 65 m².

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de confirmer l'échange des parcelles sous réserve de l'avis favorable des Domaines. Et l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cet échange, ainsi que ceux pour le reclassement dans le Domaine Public de la nouvelle parcelle communale.

Monsieur Claude ROUGERON, Adjoint au Maire en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé et Habitat demande à qui revient la charge des frais notariaux.

Monsieur le Maire répond que les frais sont à la charge des demandeurs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ 5 - Questions diverses

☞ Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Vallée d'Eure entreprend d'importants travaux de réhabilitation des conduites d'eau, pour une période de trois mois. Ces travaux se feront en deux tronçons : le premier de la rue Octave Lenoir « carrefour de la Croix Pageot » jusqu'à la rue de la Paix, et le deuxième de la rue de la Paix jusqu'au Chemin des Vignes.

La portion concernant le carrefour du Chemin des Vignes jusqu'au feu tricolore sera réhabilitée, mais après, des travaux d'assainissement réalisés par l'Agglomération du Pays de Dreux.

La réfection totale de la route pourra être programmée par le Conseil Départemental, uniquement quand les travaux d'eau et d'assainissement seront terminés.

☞ Concernant la rue Edmond Signoret, les riverains se plaignent de la circulation excessive et des problèmes liés au stationnement. Une réunion publique avait été programmée le 28 janvier 2021, mais du fait du contexte sanitaire, elle a été annulée. Toutefois, un sondage a été distribué aux riverains, sur lequel différentes propositions ont été suggérées. Les réponses des riverains sont attendues pour étudier ensemble, les meilleures solutions à mettre en place. Par ailleurs, la création de trottoirs et la réhabilitation de la rue sont à l'étude et des travaux d'enfouissement auront lieu dans le second semestre 2021.

☞ Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un mail où il est dit que rien avance dans la Commune et que Monsieur le Maire ne tient pas ses paroles. Pour rappel, la temporisation du feu tricolore est en fonction depuis plusieurs semaines. Le projet des travaux des chicanes de la rue André Tremblay évolue, et cela en fonction des différents positionnements proposés, mais également, en fonction de l'ensemble des travaux précédemment expliqués.

☞ Concernant l'Eco Quartier, l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a sélectionné plusieurs intervenants pour les études de préféabilité. Une enquête publique sur l'Éco-quartier est en ligne sur le site de la Commune et sera envoyée à l'ensemble de la population via un prestataire de la poste.

☞ Début janvier, la Commune a postulé auprès de la Préfecture pour proposer un centre de vaccination à la Salle d'Activités Communales. La réponse a été négative, argumentée par le manque de vaccin. Monsieur Claude ROUGERON, Adjoint au Maire en charge des Affaires Sociales, Solidarité, Santé et Habitat a insisté activement pour les personnes âgées de plus de 75 ans ne pouvant se déplacer. L'Agence Régionale de la Santé a finalement réservé 30 doses et se déplacera mardi 16 février pour vacciner les personnes ayant plus de 75 ans.

☞ Monsieur Claude ROUGERON prend la parole pour informer les Conseillers Municipaux à propos de la subvention exceptionnelle de l'association « En Avant pour Nathan » présentée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2020. Pour rappel, il a été décidé que le dossier soit étudié en séance d'un Conseil d'Administration du C.C.A.S. Une aide financière sera versée à l'association par le C.C.A.S pour un montant de 1 000 €.

☞ Le C.C.A.S a pour obligation de mettre en place une analyse des besoins sociaux. Un comité de pilotage regroupera des partenaires sociaux et des personnes au sein du C.C.A.S. Cette étude permet de connaître les besoins réels de l'ensemble de la population.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.

À Ezy sur Eure, le 12 février 2021

Le Maire, Pierre LEPORTIER

